

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2012

Le vingt-trois octobre deux mil douze à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Nathalie MARGAIN, Chantal MOLY, Roger MORNEY (*arrivé à 9h15*), Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Emmanuel GUTIERREZ à Jacky RAVAZ, Marie-Catherine LAMIRAL à Philippe GUYON, Henri MIEGE à Colette GREPAT, Marie-Thérèse PASTORINO à Maryvonne SARAMITO.

Etait absent et excusé : Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mardi 16 octobre 2012

Les Conseillers présents, soit 19 à l'ouverture de la séance (*puis 20 à partir de 9h15*) représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 19 septembre 2012

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

- *Affichage des délibérations le 20 septembre 2012 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 20 septembre 2012 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier le 16 octobre 2012.*

Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 23 octobre 2012

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

Le Maire propose de procéder en premier au vote des délibérations relatives au personnel communal (Chapitre III).

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 19 septembre 2012
- Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 23 octobre 2012

I . ASPECT FINANCIER

2012-6-1 Attribution de subventions aux associations

2012-6-2 Décision modificative budgétaire n°4 – Budget général

2012-6-3 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget annexe - Camping

- 2012-6-4 Transfert de charges – Camping municipal
 2012-6-5 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget annexe - Boulodrome
 2012-6-6 Contrat Enfance Jeunesse – 2012-2015
 2012-6-7 Ancienne mairie – construction de 4 logements sociaux par SEMCODA- Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs
 2012-6-8 Construction d'une halle, place Bacchus
 a) Approbation du projet
 b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère
 c) Demande de subvention à Messieurs les Parlementaires

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2012-6- 9 Rapport 2011 – Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)

III. PERSONNEL COMMUNAL

- 2012-6-10 Modification de postes
 a) Filière technique – Avancements de grade par ancienneté
 b) Filière technique – Avancement de grade par réussite à un examen professionnel
 c) Filière technique – Avancement de grade par réussite à un concours
 d) Filière médico-sociale – Avancements de grade par ancienneté
 e) Filière administrative - Avancements de grade par ancienneté
 f) Filière administrative – Réforme de la catégorie B
 2012-6-11 Financement de la protection sociale complémentaire
 2012-6-12 Régime indemnitaire du personnel communal titulaire

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Inauguration du boulodrome le Jeudi 8 novembre à 18h00
- Cérémonie du 11 Novembre 2012
- Adhésion de Corbelin à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs – avancement du dossier

DELIBERATIONS

III. PERSONNEL COMMUNAL

2012-6-10 Modification de postes

a) Filière technique – Avancements de grade par ancienneté

Pour permettre à trois agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer trois postes d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er décembre 2012,
- de supprimer trois postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe que ces agents occupaient précédemment.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

b) Filière technique – Avancement de grade par réussite à un examen professionnel

Pour permettre à un agent communal d'être nommé à un grade supérieur, suite à un avancement par réussite à un examen professionnel, le Maire propose :

- de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er juillet 2012,
- de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe que cet agent occupait précédemment.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

| |
|-------------|
| VOTE |
|-------------|

| |
|----------------------------------|
| <u>POUR A L'UNANIMITE</u> |
|----------------------------------|

c) Filière technique – Avancement de grade par réussite à un concours

Pour permettre à un agent communal d'être nommé à un grade supérieur, suite à un avancement par réussite à un concours, le Maire propose :

- de créer un poste de technicien territorial, catégorie B, à temps complet, à compter du 1er novembre 2012,
- de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe que cet agent occupait dès que la nomination sur le nouveau grade aura eu lieu.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

| |
|-------------|
| VOTE |
|-------------|

| |
|----------------------------------|
| <u>POUR A L'UNANIMITE</u> |
|----------------------------------|

d) Filière médico-sociale – Avancements de grade par ancienneté

Pour permettre à deux agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer un poste d'agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er décembre 2012,
- de supprimer un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles que cet agent occupait précédemment,
- de créer un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, catégorie C, à temps complet, à compter du 1er juin 2012,
- de supprimer un poste d'agent territorial spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles que cet agent occupait précédemment.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

| |
|-------------|
| VOTE |
|-------------|

| |
|----------------------------------|
| <u>POUR A L'UNANIMITE</u> |
|----------------------------------|

e) Filière administrative - Avancements de grade par ancienneté

Pour permettre à un agent d'être nommé à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer un poste de rédacteur chef, catégorie B, à temps complet, à compter du 1er janvier 2012,
- de supprimer un poste de rédacteur principal que cet agent occupait précédemment.
Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

| |
|-------------|
| VOTE |
|-------------|

| |
|----------------------------------|
| <u>POUR A L'UNANIMITE</u> |
|----------------------------------|

f) Filière administrative – Réforme de la catégorie B

Suite à la réforme de la catégorie B et à la parution du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, le Maire propose :

- de supprimer quatre postes de rédacteur chef, catégorie B, à temps complet à compter du 1^{er} août 2012,
- de créer quatre postes de rédacteur principal 1^{ère} classe, catégorie B, à temps complet à compter du 1^{er} août 2012.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

| |
|-------------|
| VOTE |
|-------------|

| |
|----------------------------------|
| <u>POUR A L'UNANIMITE</u> |
|----------------------------------|

Arrivée de Roger MORNEY à 9h15 pour le vote de la délibération n°2012-6-11.

2012-6-11 Financement de la protection sociale complémentaire

Le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 permet aux employeurs publics de participer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents, dans le cadre de contrats labellisés ou par l'intermédiaire d'une convention de participation.

Cette participation, qui reste facultative, sera versée soit directement à l'agent, si celui-ci opte pour un contrat labellisé, soit à l'organisme retenu, si l'employeur public passe une convention de participation avec le Centre de gestion de l'Isère. Ces deux modalités ne peuvent coexister au sein de la même collectivité. La couverture complémentaire peut concerner les risques « santé », liés à la maladie et à la maternité, et les risques « prévoyance », qui visent l'incapacité de travail, l'invalidité et/ou le décès.

➤ **Concernant la protection sociale complémentaire – risques « santé » (mutuelle)**

Il est proposé :

- de participer, à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la convention de participation avec le Centre de Gestion de l'Isère, à la couverture risques « santé » souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 5 € pour un temps complet (à proratiser selon le temps de travail) à tout agent titulaire adhérent à cette garantie.

➤ **Protection sociale complémentaire – risques « prévoyance » (maintien de salaire)**

Il est proposé :

- de participer, à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la convention de participation avec le Centre de Gestion de l'Isère, à la couverture risques « prévoyance » souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 15 € pour un temps complet (à proratiser selon le temps de travail) à tout agent titulaire adhérent à cette garantie. Cette participation mensuelle sera indexée sur la revalorisation du point.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| |
|----------------------------------|
| VOTE |
| <u>POUR A L'UNANIMITE</u> |

2012-6-12 Régime indemnitaire du personnel communal titulaire

La délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2004 n° 2004-5-13 prévoyait les conditions d'attribution du régime indemnitaire des agents (**Annexe n°2**).

Le Maire propose de modifier le 1^{er} paragraphe de la page 3 de cette délibération comme suit :

Il est précisé que toutes les primes ou indemnités mensuelles sus-indiquées seront réduites en fonction de l'absence constatée. La réduction s'opérera de la manière suivante :

- en cas d'absence de 15 jours cumulés et de 3 arrêts distincts au moins sur une année civile, à compter du 1er janvier, un abattement de 50% sur toutes les primes ou indemnités mensuelles, pendant un mois, sur le mois suivant la constatation des 15 jours cumulés ;
- en cas d'absence comprise entre 16 et 30 jours cumulés et de 3 arrêts distincts au moins sur une année civile, à compter du 1er janvier, un abattement de 50% sur toutes les primes ou indemnités mensuelles, pendant un mois, sur le mois suivant la constatation des 16 jours cumulés, cette mesure se cumulant à la précédente ;
- en cas d'absence comprise entre 31 et 45 jours cumulés sur une année civile, à compter du 1er janvier, un abattement de 50% sur toutes les primes ou indemnités mensuelles, pendant trois mois, sur le mois suivant la constatation des 31 jours cumulés, déduction faite, le cas échéant des deux premières mesures ;
- en cas d'absence au delà de 45 jours cumulés mais non consécutifs sur une année civile, à compter du 1er janvier, un abattement de 100% sur toutes les primes ou indemnités mensuelles sur le mois suivant la constatation des 45 jours cumulés et jusqu'à la fin de l'année civile;
- en cas d'absence au delà de 45 jours consécutifs, sans référence calendaire, un abattement de 100% sur toutes les primes ou indemnités mensuelles, à compter du mois suivant la constatation des 45 jours consécutifs et jusqu'à la fin du mois de la reprise du travail.

Ces dispositions ne concernent pas les arrêts pour accident de travail, maladie professionnelle, congé de maternité, de paternité, d'adoption et hospitalisation.

A noter que les primes ou indemnités mensuelles ne seront plus versées en cas de suspension de fonction, en cas de disponibilité, en cas de non versement du traitement de base.

Ces nouvelles mesures prendront effet à compter du 1er octobre 2012.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| | | |
|------------------|-------------------|---|
| VOTE | | |
| POUR : 24 | CONTRE : 0 | ABST. : 2 Jacky RAVAZ+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ |

I. ASPECT FINANCIER**2012-6-1 Attribution de subventions aux associations**

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

| Associations | Montant voté 2011 (en €) | Réalisé 2011 (en €) | Proposition 2012 (en €) |
|--|-----------------------------|------------------------|----------------------------|
| LES AV'ES – AVENIERES ESCALADE | 150 € | 150 € | 150 € |
| LES AVES EN FET'ARTS (organisation du 8 décembre 2012) | 0 | 0 | 1500 € |

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

| |
|----------------------------------|
| VOTE |
| <u>POUR A L'UNANIMITE</u> |

2012-6-2 Décision modificative budgétaire n°4 – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2012 du budget général.

| Fonctionnement | | Dépenses | Recettes |
|----------------|--|-----------|----------|
| 65736-01 | Subvention au CCAS | 5 000 € | |
| 7022-92 | Ventes coupes de bois | | 5 000 € |
| | Total | 5 000 € | 5 000 € |
| Investissement | | Dépenses | Recettes |
| | Op n° 194 : Acquisition matériel | | |
| 21578-194-822 | Autre matériel et outillage | 1 950 € | |
| | Op n° 223 : Travaux divers | | |
| 2313-223-01 | Travaux sur constructions | -1 950 € | |
| | Op n° 288 : Foot | | |
| 2313-288-414 | Travaux sur constructions | -12 960 € | |
| | Op n° 296 : Parking Liberté | | |
| 2315-296-822 | Travaux installations divers | 11 000 € | |
| | Op n° 302 : Plantations urbaines | | |
| 2315-302-92 | Travaux installations divers | 17 000 € | |
| | Op n° 305 : Place Bacchus | | |
| 2315-305-01 | Travaux installations divers | 59 000 € | |
| | Op n° ONA : Opérations non affectées | | |
| 2041642-01 | Subvention d'investissement boulodrome | -70 000 € | |
| 10222-ONA-01 | FCTVA | | 4 040 € |
| | Total | 4 040 € | 4 040 € |

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

| VOTE | | |
|------------------|-------------------|---|
| POUR : 24 | CONTRE : 0 | ABST. : 2 Jacky RAVAZ+pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ |

2012-6-3 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget annexe - Camping

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2012 du budget annexe - Camping.

| Fonctionnement | | Dépenses | Recettes |
|----------------|---------------------------------------|----------|----------|
| 023 | Virement à la section investissement | 1 800 € | |
| 752-01 | Revenus des immeubles | | 1 800 € |
| | Total | 1 800 € | 1 800 € |
| Investissement | | Dépenses | Recettes |
| 2151-01 | Matériel divers | -3 712 € | |
| 2313-01 | Travaux sur le bâtiment accueil | 5 512 € | |
| 021 | Virement de la section fonctionnement | | 1 800 € |
| | Total | 1 800 € | 1 800 € |

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

| VOTE | | |
|------------------|-------------------|---|
| POUR : 24 | CONTRE : 0 | ABST. : 2 Jacky RAVAZ + pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ |

2012-6-4 Transfert de charges – Camping municipal

Pour des raisons techniques, la commune a pris en charge dans le budget général la rémunération du personnel. La valorisation de la mise à disposition s'élève à 19.595,27 €.

Le Maire propose de transférer la charge financière d'un montant de 19.595,27 € au budget annexe du camping. Des crédits sont ouverts au budget, compte 658 (autres charges diverses de gestion courante).

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

| VOTE | | |
|------------------|-------------------|---|
| POUR : 24 | CONTRE : 0 | ABST. : 2 Jacky RAVAZ + pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ |

2012-6-5 Décision modificative budgétaire n°1 – Budget annexe - Boulodrome

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2012 du budget annexe - Boulodrome.

| Investissement | | Dépenses | Recettes |
|----------------|--|----------|-----------|
| 2313-01 | Travaux mise en conformité | 10 000 € | |
| 1312-01 | Subvention du Conseil Régional - CDDRA | | 80 000 € |
| 1314-01 | Subvention du budget général | | -70 000 € |
| | Total | 10 000 € | 10 000 € |

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

| |
|----------------------------------|
| VOTE |
| <u>POUR A L'UNANIMITE</u> |

2012-6-6 Contrat Enfance Jeunesse – 2012-2015

Le Contrat Enfance Jeunesse a pour objectif de développer des actions d'accueil et de loisirs en faveur des enfants de 0 à 6 ans (volet enfance) et des jeunes de 6 à 18 ans (volet jeunesse).

Pour ce faire, la commune signe avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF) un contrat qui permet d'avoir :

- un projet global au niveau enfance et jeunesse,
- des moyens financiers apportés par la CAF.

Le précédent contrat couvrant la période 2009-2011 arrivait à échéance le 31 décembre 2011.

Le Maire propose de renouveler ce contrat avec la CAF pour la période 2012-2015.

Il convient de délibérer pour renouveler le contrat enfance jeunesse 2012-2015, autoriser le Maire à signer la convention correspondante et ses avenants pendant toute la durée du contrat, ainsi que tous documents relatifs à la présente délibération.

| |
|----------------------------------|
| VOTE |
| <u>POUR A L'UNANIMITE</u> |

Le nouveau projet comportera 16 projets dont 15 figuraient déjà dans le contrat actuel.

- *Lieu d'accueil enfants parents*
- *Multi accueil*
- *Relais assistantes maternelles*
- *Ludothèque*
- *Péri scolaire Veyrins Thuellin moins de 6 ans*
- *Péri scolaire Veyrins Thuellin plus de 6 ans*
- *Formations BAFA et BAFD*
- *Accueil de loisirs 11/17 ans*
- *Accueil de loisirs 3/11 ans Les Avenières*
- *Accueil de loisirs 3/11 ans famille rurale Veyrins Thuellin*
- *Séjours enfants et adolescents*
- *Les jeunes et l'expression artistique*
- *Les jeunes et le sport*
- *Actions de soutien à la parentalité*
- *Information communication (plaquette annuelle)*

2012-6-7 Ancienne mairie – construction de 4 logements sociaux par SEMCODA- Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs

SEMCODA va aménager 3 logements PLUS et 1 logement PLAI aux Avenièrès dans l'ancienne mairie, rue de l'Hôtel de ville.

La Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC) alloue des subventions à hauteur de 9 300 € par logement pour financer des opérations de logements sociaux.

Considérant que pour bénéficier de ces subventions, la CCPC demande aux communes de prendre une délibération autorisant le Maire à solliciter ces aides et leur versement ;

Le Maire propose :

- de solliciter les aides de la CCPC pour l'opération décrite ci-dessus, qui sera mise en chantier sur le territoire de la commune,
- de demander le versement de ces aides.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| VOTE | | |
|------------------|-------------------|--|
| POUR : 25 | CONTRE : 0 | ABST. : 1 Jacky RAVAZ |

Jacky RAVAZ n'utilise pas le pouvoir d'Emmanuel GUTIERREZ.

2012-6-8 Construction d'une halle, place Bacchus

La place Bacchus propose des places de stationnement aux usagers mais accueille également chaque semaine le marché des producteurs locaux.

Dans le cadre de l'aménagement du secteur Bacchus élargi approuvé par délibération en date du 19 septembre 2012, la place Bacchus pourrait être équipée d'une halle afin d'optimiser l'activité commerciale sur ce site et ses environs. Le coût de l'opération est estimé à 250 000 € HT.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le projet de construction d'une halle sur la place Bacchus exposé ci-dessus dont le coût est estimé à 250 000 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| VOTE | | |
|------------------|---|--|
| POUR : 19 | CONTRE : 2 Emmanuel GUTIERREZ Nathalie MARGAIN | ABST. : 5 Guillaume FAVIER Josiane GIPPET Philippe GUYON+pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL Jacky RAVAZ |

b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

Il s'agit d'une opération d'aménagement susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| VOTE | | |
|------------------|---|---|
| POUR : 21 | CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ | ABST. : 4 Philippe GUYON+pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ |

c) Demande de subvention à Messieurs les Parlementaires

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter Messieurs les Parlementaires pour l'obtention d'une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

| VOTE | | |
|------------------|----------------------------------|--|
| POUR : 21 | CONTRE : 1 Jacky RAVAZ | ABST. : 4 Emmanuel GUTIERREZ Philippe GUYON+pouvoir de Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN |

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2012-6-9 Rapport 2011 – Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)

La Communauté de Communes du Pays des Couleurs publie chaque année un rapport d'activités. Le rapport de l'année 2011 consultable en Mairie a été annexé à la note de synthèse (**Annexe n°1**).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

| VOTE |
|----------------------------------|
| <u>POUR A L'UNANIMITE</u> |

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Inauguration du boulodrome le Jeudi 8 novembre à 18h00
- Cérémonie du 11 Novembre 2012
- Adhésion de Corbelin à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs – avancement du dossier
 - ↳ *Le sous-préfet de la Tour du Pin demande aux communes membres de la CCPC de voter de nouveau l'adhésion de Corbelin à la structure intercommunale, si elles l'ont fait avant que ne soit pris l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre de la CCPC (en date du 26/09/2012). En effet, il appartient au sous-préfet de solliciter les communes à ce sujet. Avant de pouvoir voter, elles doivent avoir reçu une notification de la part du représentant*

de l'Etat. Si elles n'ont pas délibéré dans les 3 mois suivant cette notification, elles sont réputées avoir acquiescé au projet d'extension de périmètre.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h52.

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Rapport d'activités 2011 de la CCPC
- Annexe n°2 : Délibération n°2004-5-13 du 9 juillet 2004

Fait aux Avenières, le 25 octobre 2012

Le Maire,

Gilbert MERGOND